

La Gestion Publique de l'Etat

LES MISSIONS

Le terme gestion publique de l'État recouvre plusieurs missions qui concourent au bon fonctionnement de l'État et qui revêtent des enjeux financiers et budgétaires importants.

Ce service assure la dépense de l'État : tenue des comptes, recouvrement des recettes non fiscales, missions domaniales et prestations d'analyse en matière économique et financière à destination des acteurs publics de l'État.

Le DDFIP est le comptable de l'État dans son département. C'est à lui qu'incombe la gestion des dépenses de l'ensemble des administrations de son département.

Division des dépenses de l'État :

Ce service assure le versement des rémunérations des fonctionnaires de l'État, le paiement des retraites, les dépenses relatives aux marchés publics, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement des services de l'État ainsi que les subventions. Le service dépense contrôle et met en paiement l'ensemble des dépenses dont la direction régionale a la charge. Après avoir été ordonnancé par le préfet ou ses délégataires, les dépenses font l'objet d'un contrôle de régularité avant leur mise en paiement au profit des créanciers de l'État. Le service contrôle la disponibilité des crédits, l'imputation comptable et budgétaire de la dépense, l'attestation de services faits ainsi que la présence de toutes les pièces justificatives. Cette activité de contrôle est étroitement liée à celle de conseil vis-à-vis des gestionnaires. Ces opérations se font de plus en plus de façon dématérialisée et compte tenu du volume des opérations, les contrôles portent sur les opérations à risque et à enjeu à travers le contrôle hiérarchisé de la dépense.

Avec la mise en place des services facturiers mutualisés, le service s'oriente vers une meilleure fluidité et rapidité de la



dépense tout en préservant la sécurisation de nos opérations. L'outil majeur de ce service est Chorus, un progiciel de gestion intégré commun à l'ensemble des services de l'État qui permet de réaliser et de suivre l'ensemble des opérations sur l'intégralité de la chaîne. Cet outil est partagé entre le service ordonnateur et le comptable public.

Division comptabilité :

Le DDFIP est le contact principal de l'État. Il rend chaque année au juge des comptes un compte de gestion qui retrace non seulement ses propres écritures, mais aussi les opérations des services déconcentrés relevant ou non de la DGFIP tel que ceux des comptables des douanes. Ces données sont agrégées au niveau national et constituent un élément clé pour éclairer les votes et les décisions publiques. Ce service confectionne le compte annuel transmis à la Cour des comptes. La qualité et la fiabilité comptable sont les principales préoccupations assurées notamment par un cadre A en charge de la qualité comptable.

La cellule de qualité comptable (CQC) veille de façon permanente à la qualité comptable par des contrôles internes réguliers et formalisés.

Recouvrement :

Le service assure aussi le recouvrement des recettes non fiscales de l'État, dont le DDFIP a la charge. Il peut s'agir de recettes du domaine, de la fiscalité de l'urbanisme. Le service gère aussi les dépôts de fonds d'organismes soumis à l'obligation de dépôt de fonds au Trésor ou à la Caisse des dépôts et consignations telles que les établissements publics nationaux ou locaux ou des professions juridiques.

Mission domaniale :

Le domaine a été réorganisé en 2017, gère l'ensemble des biens de l'État sous l'autorité du préfet. Le service local s'occupe de la gestion des conventions d'utilisation des biens domaniaux et il prépare également les cessions d'immeubles. À ce titre, il est en relation étroite avec les acteurs de l'immobilier de l'État que sont les services de l'État, les collectivités locales, mais aussi les particuliers. Il assure un rôle important d'interface avec les pôles d'évaluation domaniaux et le pôle régional de gestion domaniale.

Le service en charge de l'expertise économique et financière.



Ce service réalise pour le compte de l'État ou d'autres organismes publics, les analyses permettant d'éclairer les décisions publiques en vue notamment d'investissements. Il assure par ailleurs une mission de soutien aux entreprises en difficulté à travers divers comités départementaux. Par exemple, la Commission de chef des services financiers qui permet l'étalement des dettes fiscales et sociales pour les entreprises. Ce service assure aussi un lien avec la Commission de surendettement pour le traitement des surendettements des particuliers. Ce service est en contact avec de nombreux partenaires extérieurs que sont la préfecture, l'administration centrale, les collectivités locales, les entrepreneurs, mais également les chambres consulaires ou d'autres services de l'État comme la DIRECCTE ou la Banque de France.

Ces métiers complets nécessitent de la rigueur, de l'organisation, mais aussi le goût du contact avec les autres services et du travail en mode partenarial. Ils permettent de développer le sens du travail en équipe et de réelles qualités managériales. Participer à la modernisation et à la simplification de la gestion budgétaire et comptable de l'État est un véritable challenge.